

CLUB D'ATHLÉTISME GUILÉRIEN
FICHE DE REINSCRIPTION SAISON 202 – 202

Réinscription ?

NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : SEXE : **M F** (à entourer)

ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :

Portable adhérent :
 Portable mère (si mineur) : Portable père (si mineur) :
 Email mère (*en majuscules SVP*) : @
 Email père (*en majuscules SVP*) : @

Nom, ville et n° de téléphone du médecin traitant :
Observations utiles (allergies, traitement, asthme...) :

Autorisations Parentales (pour les mineurs)

1) En cas d'urgence, le jeune accidenté ou malade sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille sera immédiatement avertie par nos soins. L'athlète mineur ne pourra sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons un responsable du Club d'Athlétisme Guilérien à faire pratiquer sur notre enfant dans des situations médicales d'urgence, tout acte prescrit par un médecin, y compris les interventions chirurgicales sous anesthésie.

2) Conformément à l'article R232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant , autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

A , le Signature des Parents

3) A l'occasion de sorties diverses ou de compétitions, certains athlètes ont leur photo sur les outils de communication du club. En application de l'article 9 du Code civil, nous vous demandons concernant votre enfant mineur l'autorisation de diffuser ponctuellement sa photo avec son prénom.

Nous autorisons le Club d'Athlétisme Guilérien à diffuser sur son site Internet www.guilersathle.fr, sur sa page Facebook ou son compte Instagram « Club d'Athlétisme Guilérien » la photo de notre enfant avec son prénom.

A , le Signature des Parents

➔ **A propos du certificat médical**

Conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive.

A l'occasion de votre prise de licence sur le site de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), un questionnaire relatif à votre état de santé permettra de déterminer si vous devez fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou si vous pouvez en être dispensé.

Grille tarifaire Jeunes – Athlétisme – Saison 2024-2025

Le dispositif « **Pass'Sport** », déduction de 50€ applicable aux enfants de **6 à 17 ans révolus** qui bénéficient de l'**allocation de rentrée scolaire**, est reconduit en 2024-2025. Le Ministère des Sports adresse fin août un justificatif aux familles concernées. Ce justificatif devra être fourni au club en septembre.

Montant licence 2024-2025		
	Sans Pass'Sport	Enfant éligible au Pass'Sport
<i>Baby Athlé (2018, 2019 et 2020)</i>	115 €	65€
<i>Eveil Athlé (2016, 2017, 2018)</i>	125€	75€
<i>Poussins (2014/2015)</i>	135€	85€
<i>Benjamins (2012/2013)</i>	145€	95€
<i>Minimes (2010/2011)</i>	160€	110€
<i>Cadets/Juniors/Espoirs (2003 à 2009)</i>	160€	110€
<i>Seniors / Masters (avant 2002)</i>	170€	120€

(* *Chèques-vacances acceptés - Remise de 10€ pour une 2^{ème} licence ATHLE au sein d'un même foyer.*